

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00295

**ASSOCIATION POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE
L'AGRICULTURE DE LA REGION PERI-URBAINE DE SAINT-ETIENNE «RUSE» :
REVISION DE LA COTISATION SUITE A INTEGRATION DES 8 NOUVELLES
COMMUNES**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 8 septembre 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 49

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Bernard BONNET, M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Daniel JACQUEMET, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 22 septembre 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170626-D20170029510-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170922

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

ASSOCIATION POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE DE LA REGION PERI-URBAINE DE SAINT-ETIENNE «RUSE» : REVISION DE LA COTISATION SUITE A INTEGRATION DES 8 NOUVELLES COMMUNES

Le Conseil de Communauté de Saint-Etienne Métropole du 21 décembre 2002 a acté l'adhésion de Saint-Etienne Métropole à l'association RUSE en lieu et place de ses communes membres à partir de 2003.

L'objet de cette association est d'être :

- un lieu d'échange et de réflexion sur tous les sujets qui touchent à l'aménagement et au développement de l'agriculture de la région périurbaine de Saint-Etienne ;
- l'interlocuteur des élus locaux et de la Chambre d'Agriculture sur le territoire.

L'association intervient sur différents champs afin de promouvoir et développer une agriculture péri urbaine dynamique et contribue notamment :

- au soutien financier d'actions de promotion de l'agriculture auprès du grand public,
- à la promotion des circuits courts,
- au développement du maraîchage,
- au développement de la filière arboricole.

Par exemple, l'association apporte un soutien financier à des manifestations agricoles locales (foire agricole de Roche-La-Molière, marché de Noël de Saint-Priest-en-Jarez...), crée des outils d'identification des producteurs sur les marchés, crée de fiches recettes sur les fruits et les légumes de saison diffusées auprès de maraîchers et d'arboriculteurs en vente directe....

Son territoire s'étendait sur 64 communes, à savoir les 45 communes de Saint-Etienne Métropole, les 10 communes de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier, 8 communes de la Communauté d'Agglomération de Loire Forez et la commune de Planfoy.

Elle est constituée :

- d'élus locaux (du Conseil Départemental, des Intercommunalités et des communes) ;
- d'élus agriculteurs.

La Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole participe et suit les travaux de l'association RUSE avec attention au travers de 5 représentants.

Les statuts de l'association ont été modifiés lors de son Assemblée Générale du 25 juillet 2017 afin que son périmètre d'intervention intègre la totalité des communes de Saint-Etienne Métropole. En effet, les communes de Saint-Bonnet-les-Oules, de Saint-Galmier et de Chamboeuf étaient déjà dans le périmètre de l'association au titre de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier. Mais, les communes de La Gimond, Rozier-Côtes

d'Aurec, Saint-Maurice-en-Gourgois, Aboën et Saint-Nizier-de-Fornas n'étaient pas dans son périmètre d'intervention.

Le territoire de l'association RUSE s'étend donc, désormais, sur 69 communes à savoir les 53 communes de Saint-Etienne Métropole, 7 communes de la Communauté de Communes Forez Est, 8 communes de la Communauté d'Agglomération de Loire Forez et la commune de Planfoy.

Le montant de la cotisation annuelle est calculé sur la base de deux montants forfaitaires :

- 100 euros par commune ;
- 0,03 euros par habitant.

La cotisation annuelle de Saint-Etienne Métropole, à partir de l'année 2017 et pour les années suivantes, du fait de l'intégration de 8 nouvelles communes au 1^{er} janvier 2017 serait donc de 17 386 € sur la base du calcul suivant :

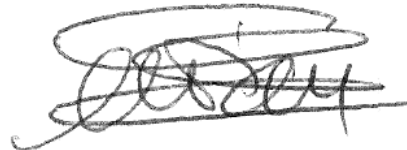
$(100 \text{ €} \times 53 \text{ communes}) + (0,03 \text{ €} \times 402\,859 \text{ habitants}^2)$ ² *population municipale 2013*

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **valide le montant de la cotisation de Saint-Etienne Métropole à l'association RUSE à partir de l'année 2017 ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 011 du budget Economie Agricole de l'exercice 2017.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU